



Rapport "coopération décentralisée et agenda 21 local : deux démarches en synergie au service du développement durable des territoires"

Mis à jour le 17 mars 2016

Enregistrer dans mes ressources

Face aux défis planétaires et aux enjeux d'intégration du développement durable, la coopération décentralisée est une réponse à la nécessité de solidarité entre les territoires. En effet, chaque collectivité dispose de compétences et de savoirs, qu'elle peut utilement partager avec d'autres territoires. Elle s'enrichit en retour de ces échanges puisque, dans de nombreux domaines, les collectivités sont confrontées à des problèmes similaires et vivent les mêmes expériences.

L'intégration d'une démarche de coopération décentralisée à une demande de projet territorial de développement durable tel qu'un Agenda 21 favorise la rencontre des dimensions locale et globale. Ces démarches répondent toutes deux aux enjeux locaux, et la synergie entre elles renforce l'action en faveur de l'émergence de territoires plus durables, ici et là-bas.

Retrouvez le rapport du CGDD "Coopération décentralisée et agenda 21 local : deux démarches en synergie au service du développement durable des territoires"

Rapport "coopération décentralisée et agenda 21 local : deux démarches en synergie au service du développement durable des territoires"

Découvrez d'autres contenus similaires

Rapports "Projets territoriaux de dév...

Le numérique au service des démarches...

Agenda 21 local & projets de territoires

Cahier "de la mobilisation à l'implic...

Rapport UICN France - Coopération déc...

Les Ambassadeurs du Développement Durable,...

Le 16.05.2019

**Rencontre ESS & développement local sur le territoire de la
MEL - FROMELLES**

Référentiel "des indicateurs de dével...

Agenda 2030 et Objectifs de Développe...

Du 11 au 12.10.2019

**L'innovation responsable : la science au service du
développement durable**

Développement durable des territoires...

Nouveaux Modèles Economiques, opportu...